

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 9898

INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT TRAVAUX SUR RESEAU BASSE TENSION 44 CHEMIN DE LA HOULLE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE située à LA BASSÉE qui procède au renforcement du réseau basse tension et remplacement des supports,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier.

ARRETE

Art 1 : La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits au droit du chantier situé 44 Chemin de la Houlle le 5 septembre 2023.

Art 2 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société EIFFAGE ENERGIE
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire des transports scolaires
- La gendarmerie- les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 31/07/2023

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Daniel DESCHODT.

